

Inf'eau

Numéro 02 | Janvier 2026



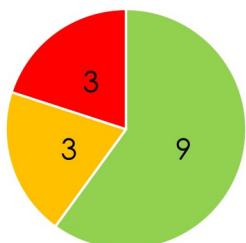
Contrat de bassin 2023-2024

Un bilan positif pour la préservation des milieux aquatiques

En collaboration avec ses partenaires financiers et techniques, le Syndicat Vingeanne Bèze Albane (SVBA) s'est engagé, en 2023, dans une démarche concertée et cohérente à l'échelle de son territoire avec la signature de son premier contrat de bassin. L'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, signataire de ce contrat, en est le principal financeur.

Son programme d'actions, défini pour une période de deux ans (2023-2024), visait à répondre aux enjeux prioritaires identifiés dans le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Rhône-Méditerranée 2022-2027 : la morphologie des cours d'eau, la continuité écologique et la préservation des zones humides. Ce contrat est arrivé à échéance.

Avec 12 actions engagées ou achevées sur les 15 inscrites, le bilan est très encourageant.



■ Achevée ■ En cours ■ Non lancée ou reportée

Statuts des actions inscrites au contrat 2023-2024
au premier trimestre 2026

Monsieur RICHARD, Président du comité de rivière et du Syndicat Vingeanne Bèze Albane, tient à rappeler que « face aux changements qui s'opèrent (augmentation des températures, manque d'eau, pluies intenses et localisées, etc.), la collaboration entre les différents acteurs est primordiale pour permettre à nos milieux et nos territoires d'être plus résilients ».

Les efforts de préservation et de restauration des milieux aquatiques seront pleinement maintenus. Un nouveau contrat, prévu pour la période 2027-2030, s'inscrira dans la continuité de celui qui vient de s'achever.

Remise en fond de vallée de la Coulange L'ancien moulin Davin à Rivière-les-Fosses

Depuis le 17 juillet 2025, la Coulange s'écoule à nouveau dans son fond de vallée.

La majeure partie du projet est achevée. Des plantations seront réalisées durant l'hiver afin de reconstituer une végétation rivulaire diversifiée.



Site restauré de la Coulange (SVBA, décembre 2025)

Ces travaux ont permis de restaurer pleinement la continuité écologique (libre circulation de la faune piscicole et des sédiments) et la morphologie de la Coulange sur 450 mètres linéaires. Sur ce tronçon, la rivière a retrouvé un fonctionnement naturel et des

habitats diversifiés propices à la reproduction et au développement de la faune aquatique.

Le suivi post-travaux, prévu sur plusieurs années, permettra d'analyser la réponse du milieu et de quantifier les gains écologiques de ce projet (faune piscicole, macroinvertébrés et habitats).

Restauration de la frayère à brochet au lieu-dit « la Prairie de Peigne » Commune de Percey-le-Grand

Sur la commune de Percey-le-Grand, le syndicat a réalisé des travaux de restauration d'une frayère à brochet, au lieu-dit « la Prairie de Peigne ».

Une ancienne étude avait identifié ce site comme présentant un fort potentiel pour la reproduction du brochet. Cependant, le développement de la végétation arborée ne permettait pas le développement d'une végétation aquatique propice à la reproduction de l'espèce.

Ce projet avait pour objectif d'éclaircir la végétation, par la création de trouées et des réhausses de couronnes, afin d'augmenter l'insolation et de favoriser le développement d'un support de ponte adapté.

Un suivi visuel de l'efficacité de l'action sera assuré par le syndicat (photos et quantification des surfaces recolonisées par la végétation aquatique).

L'opération vise à reconnecter une mare au réseau hydrographique et à en augmenter sa surface. Cette mare présente un très bon potentiel pour la reproduction du brochet mais n'est pas fonctionnelle du fait de la présence d'un merlon faisant obstacle à la remontée des géniteurs.

Le projet prévoit également la création d'une baïssière (zone basse) au sein de la prairie, calibrée pour être alimentée à la crue annuelle afin de permettre la reproduction régulière du brochet, et de deux risbermes en rive gauche de la Vingeanne.

Les travaux ont débuté début septembre 2025, puis ont été suspendus à la mi-septembre en raison de conditions météorologiques défavorables (portance des sols insuffisante). Le projet sera achevé en 2026.



Frayère à brochet au lieu-dit « en Venise »
(SVBA, septembre 2025)



Frayère après les coupes (SVBA, septembre 2025)

Restauration de la frayère à brochet portée par la Fédération de pêche de Côte-d'Or Commune de Percey-le-Grand

Sur la commune de Percey-le-Grand, la Fédération de pêche de Côte-d'Or porte elle aussi un projet de restauration de frayère à brochet, au lieu-dit « en Venise ».

Elaboration d'un plan de gestion stratégique des milieux humides Bassins versants de la Vingeanne et de la Bèze

Aujourd'hui, la préservation des milieux humides est un enjeu majeur. Avec le changement climatique et les sécheresses à répétition, il est important de préserver et restaurer ces milieux qui permettent de maintenir l'eau sur les bassins versants. Par ailleurs, ces milieux remplissent de nombreuses autres fonctions qu'il convient de préserver ou de restaurer (biodiversité, stockage du carbone, régulation des crues, etc.).

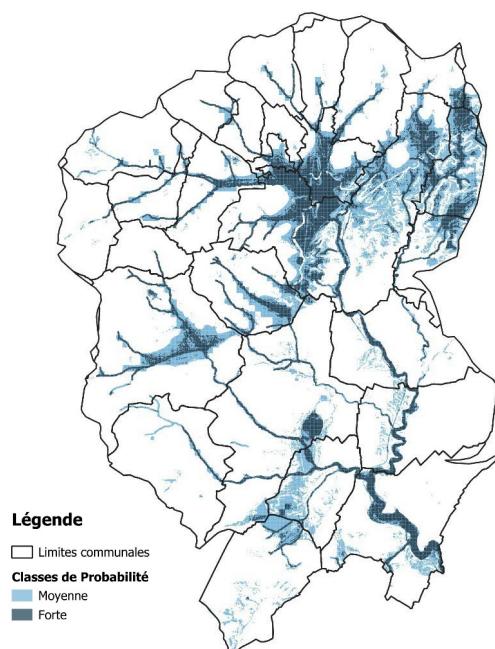
Depuis décembre 2024, une étude est en cours sur le territoire d'intervention du SVBA afin de recenser les milieux humides, d'analyser leurs fonctions et d'identifier les pressions et les menaces auxquelles ils sont soumis. Ce diagnostic permettra de prioriser les actions et de cibler les milieux humides pour lesquels il est primordial d'agir (restauration et préservation).

Une fois ces éléments analysés, un plan de gestion stratégique pourra être élaboré. Ce plan pluriannuel d'actions, déployé sur 10 ans, permettra la mise en œuvre cohérente et concertée d'une politique de non-dégradation et de restauration des milieux humides du territoire portée par de nombreux acteurs (syndicat, EPCI, SCoT, communes, gestionnaires, agriculteurs, associations, État, etc.).

Sur le territoire, des données détaillées sont déjà disponibles pour la partie Bourgogne-Franche-Comté. Des inventaires ont été réalisés par le Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) de Bourgogne et par le Département de la Haute-Saône entre 2011 et 2014.

Sur la partie haut-marnaise, il n'existe à ce jour aucune donnée d'inventaire. Une modélisation croisant plusieurs types de données (géologie, pédologie, remontées de nappes, topographie, etc.) a permis une première prélocalisation des milieux humides potentiels de ce secteur.

Avec l'accord des propriétaires, des inventaires de terrain ont été menés sur plusieurs secteurs du territoire haut-marnais. Les informations recueillies permettront d'affiner le modèle théorique afin qu'il corresponde au mieux à la réalité du terrain.



Première prélocalisation des milieux humides du secteur haut-marnais (DCI Environnement, 2025)

Par ailleurs, une réunion de concertation avec les communes du territoire s'est tenue le 27 novembre 2025. Ce temps d'échanges a permis de recueillir de nombreuses informations, d'identifier les principaux enjeux locaux et d'esquisser les premières typologies d'actions à intégrer au futur plan de gestion stratégique.

Suivi biologique des travaux de restauration de la Vingeanne à Talmay

Premier suivi post-travaux

Un suivi biologique sur 7 ans est prévu afin d'évaluer les effets des travaux de restauration de la Vingeanne à Talmay sur le milieu naturel.

Le 08 septembre 2025, la Fédération de pêche de Côte-d'Or a réalisé le suivi macroinvertébrés et le suivi morphologique. Le lendemain, les pêches d'inventaire ont dû être interrompues en raison d'une montée en crue de la Vingeanne, survenue avant la fin des opérations. La poursuite du suivi a été réalisée les 20 et 21 octobre.

À ce jour, le syndicat ne dispose pas encore de données chiffrées. Toutefois, les premières impressions de la Fédération de pêche à l'issue du suivi laissent entrevoir une amélioration de l'état piscicole du site. Dès réception des données et du rapport de suivi, les résultats seront présentés sur le site internet du syndicat (www.syndicatvba.fr).

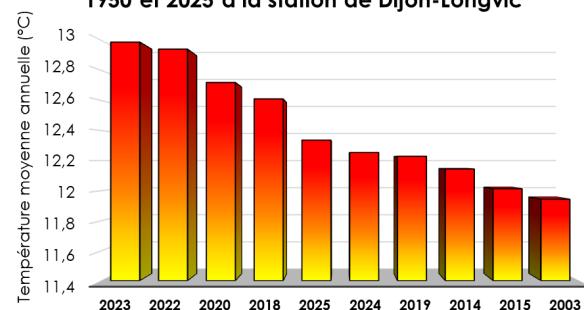
Le changement climatique : analyse des effets à l'échelle locale

Station de Dijon-Longvic de 1950 à 2025

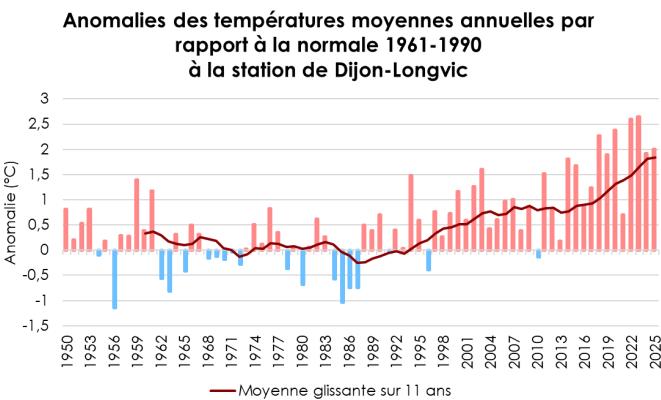
Malgré toutes les communications relatives au changement climatique et à ses effets, la perception des modifications qui s'opèrent reste souvent abstraite. Les données présentées, qu'elles soient nationales ou internationales, ne permettent pas toujours une réelle appropriation de ce phénomène. Pour mesurer ces évolutions à l'échelle locale, les données climatologiques de la station de Dijon-Longvic ont été analysées.

L'étude des températures sur la période 1950-2025 met en évidence une hausse continue des températures moyennes annuelles. Sur cette période, les dix années les plus chaudes sont toutes postérieures à 2000, avec un record établi en 2023. L'année 2025 se classe, quant à elle, au cinquième rang des années les plus chaudes.

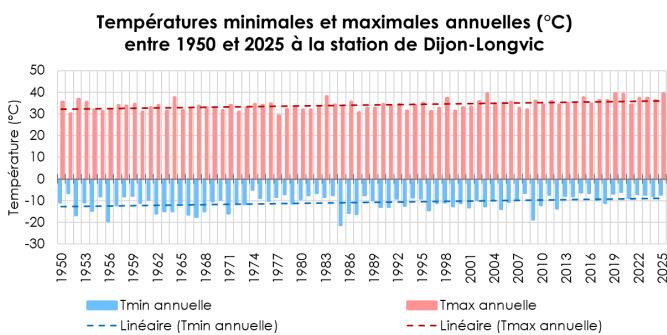
Top 10 des années les plus chaudes entre 1950 et 2025 à la station de Dijon-Longvic



Jusqu'aux années 1980, les anomalies de température par rapport à la normale de référence (1961-1990) fluctuent autour de 0, avec une alternance d'années plus chaudes et plus froides. A partir de 1990, ces anomalies deviennent presque exclusivement positives et augmentent fortement après 2010. Depuis les années 2000, ces anomalies sont régulièrement supérieures à +1°C alors que ce phénomène était auparavant exceptionnel. La moyenne glissante sur 11 ans indique une rupture autour de 1990 et atteint environ +1,83 °C en 2025.

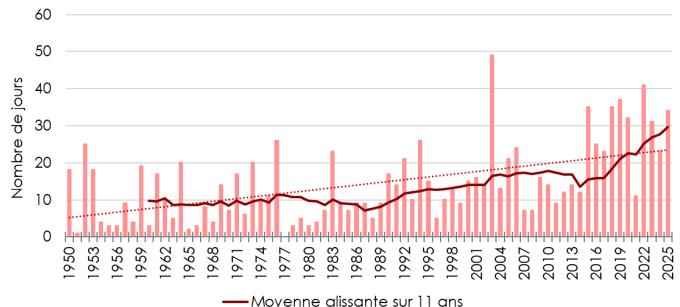


Les températures extrêmes annuelles évoluent également, avec des maximales et des minimales en hausse. Les pics de chaleur estivaux sont de plus en plus intenses et les hivers de plus en plus doux.



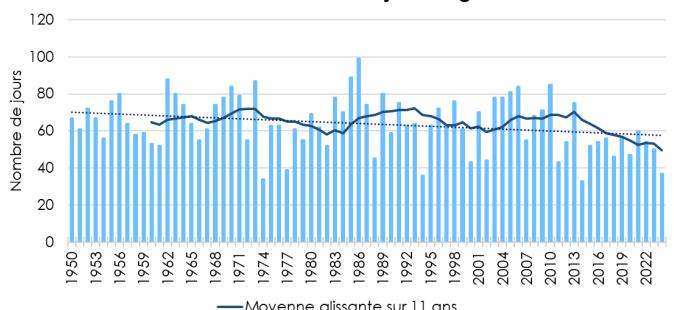
Le nombre de jours où la température maximale journalière est supérieure ou égale à 30 °C est en forte hausse. Alors que l'on comptait souvent moins de dix jours par an entre 1950 et 1970, ce nombre progresse depuis les années 2000, avec des pics dépassant 30 à 40 jours certaines années. La moyenne glissante sur 11 ans montre une accélération nette depuis 2015. Les vagues de chaleur estivales sont donc plus fréquentes et plus intenses.

Nombre de jours par an où la température maximale journalière est supérieure ou égale 30 °C entre 1950 et 2025 à la station de Dijon-Longvic



A l'inverse, le nombre de journées froides diminue. Jusqu'au début des années 2000, le nombre de jours où la température minimale journalière était inférieure ou égale à 0 °C dépassaient fréquemment 60 jours par an. Depuis 2010, ce nombre est plus souvent proche de 50 jours annuels. La moyenne glissante sur 11 ans indique une nette tendance à la baisse, surtout depuis 2013. Les hivers deviennent plus doux, avec moins de périodes de gel.

Nombre de jours par an où la température minimale journalière est inférieure ou égale à 0 °C entre 1950 et 2024 à la station de Dijon-Longvic



À la station de Dijon-Longvic, le changement climatique est nettement mesurable, avec des effets déjà visibles sur la fréquence et l'intensité des pics de chaleur, la douceur des hivers et l'augmentation des températures moyennes annuelles. Les tendances observées à l'échelle locale coïncident avec les données nationales.

Les modifications de température influencent le cycle de l'eau. La hausse des températures entraîne une augmentation de l'évapotranspiration (émission de vapeur d'eau dans l'atmosphère depuis le sol et la surface des végétaux), ce qui limite la recharge des nappes. Des épisodes de chaleur plus marqués et prolongés provoquent également un assèchement des sols plus précoce et durable. Ces phénomènes accentuent les tensions exercées sur les ressources en eau.

Pour nous contacter :

Syndicat Vingeanne Bèze Albane
1b rue de l'Eglise - 21310 Bézouotte
Tél. : 07 49 73 81 53
Courriel : syndicatvba@gmail.com



Directeur de la publication : David RICHARD

Rédaction : Romain TOURNIER

Lettre d'information n° 02 - Janvier 2026

www.syndicatvba.fr